



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 janvier 2023

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette – DUTILLEUL Bernard - FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard - GROSJEAN Sandrine – MADIOT Bernadette - MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves - RONDOT Jérémy - SCHWEITZER Annie

Absent excusé : ZANGIACOMI Pierre

Pouvoirs : MERCIER (MORLAND) Mélanie à GROSJEAN Sandrine, THIELLEY Bénédicte à GIRARD Bernard

M. MOUCHOT Yves a été nommé secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/12/2022 ;
- Comptabilité : autorisations budgétaires 2023;
- Convention cadre emploi et compétences du centre de gestion départemental de la fonction publique territorial de Haute Saône ;
- Forêt : assiette et destination des coupes exercice 2023
- Travaux d'aménagement urbains rue de champ de foire et rue Jean Baptiste Brusset : demandes de subventions ; modification des délibérations relatives aux travaux de sécurisation des points dangereux et de réfection du mur de soutènement du cimetière ;
- Convention de principe de participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE) et de servitude pour l'installation d'une canalisation d'eau privée sur le domaine public entre Mme SAUVAGEOT Hélène et la commune ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/12/2022**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 20 décembre 2022

Le compte-rendu est soumis à approbation.

**Vote : 14 POUR.**

## **2. Comptabilité : autorisations budgétaires 2023 - DCM 2023/01**

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2023, des dépenses d'investissement. Il précise que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril 2023 sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour un montant total de 216 801 € dont le détail est le suivant :

DEPENSES PRÉVISIBLES		
Chapitre	Nature	Montant
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	<b>5 000</b>
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	<b>15 214</b>
2111	Terrains nus	<b>15 000</b>
2135	Installations gén., agencts, aménagts constr.	<b>10 000</b>
2151	Réseaux de voirie	<b>35 000</b>
2152	Installations de voirie	<b>22 000</b>
21538	Autres réseaux	<b>14 087</b>
2157	Matériel et outillage de voirie	<b>5 000</b>
2183	Matériel informatique	<b>5 000</b>
2184	Matériel de bureau et mobilier	<b>5 000</b>
2188	Autres immo corporelles	<b>10 000</b>
231	Immos corporelles en cours-construction	<b>75 500</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

**Vote : 14 POUR**

## **3. Convention cadre Emploi et compétences du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône – DCM 2023/02**

Le Maire propose d'adhérer à la convention cadre Emploi & Compétences mise en place par le CDG 70. Il précise que l'article L452-44 du code général de la fonction publique prévoit que

Les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines, et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements, que le CDG 70 a créé la convention cadre Emploi & Compétences pour proposer aux collectivités et aux établissements publics un accompagnement en matière de procédure de recrutement et d'élaboration du rapport social unique.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention et de l'autoriser à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre Emploi & Compétences du CDG 70.

**Vote : 14 POUR**

**4. Forêt : assiette et destination des coupes – exercice 2023 – DCM 2023/03**

Bernard Girard indique que l'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage dans les parcelles de la forêt communale N° 3, 4, 17, 18 et 19.

Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

Vente en Mairie

Délais d'exploitation :

<b>Parcelle(s)</b>	<b>3 et 4</b>	<b>17/18/19</b>
<b>Produits concernés</b>	Houppiers	Houppiers et P.F.
<b>Début de la coupe</b>	Dés abattage	Dés abattage
Fin d'abattage et Façonnage	31/04/2024	31/10/2024
Fin de vidange	31/10/2024	

Période d'interdiction entre le 15/04 et le 15/08

Monsieur GIRARD informe que des arbres près du camping sont prélevés prochainement (arbres ficbet mis en vente.

**Vote : 14 POUR**

**5. Travaux d'aménagement urbains rue du champ de Foire et rue Jean-Baptiste Brusset : demandes de subventions ; modification des délibérations relatives aux travaux de sécurisation des points dangereux et de réfection du mur de soutènement du cimetière**

**Travaux d'aménagement urbains rue du champ de Foire et rue Jean-Baptiste Brusset : demandes de subventions – DCM 2023/04**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'aménagement des espaces publics de Marnay, réalisée par les architectes Yolande HESSOU et Anne Claude CHOLEY, dans le cadre des Cités Comtoises de Caractère, a été approuvée par l'assemblée délibérante le 17 novembre 2006.

Neuf tranches de travaux ont été réalisées jusqu'à maintenant. La dixième concerne le secteur Rue du Champ de Foire/Place du Roi de Rome, rue Jean-Baptiste Brusset et le site du Paquey. Les travaux sont liés au SAUC et ont pour objectif le renforcement des liaisons douces, la connexion entre les différents espaces publics et les services à la population (MFS, médiathèque, pôle sportif, zone de loisirs, maison médical). Les travaux font l'objet d'une concertation avec la population et les usagers des différents services concernés. Ils s'inscrivent pleinement dans la démarche locale de transition écologique et de « renaturation » des espaces. L'estimation financière prévisionnelle du projet étant conséquente, le Maire propose de phaser ces travaux en plusieurs tranches comme suit :

TRANCHE 1 : Rue JB Brusset haut	259 561.26 € HT
TRANCHE 2 : Rue du champ de Foire	170 145.36 € HT
TRANCHE 3 : Rue JB Brusset bas	293 910.12 € HT
TRANCHE 4 : Site du Paquey	224 667.00 € HT
Installation chantier	35 121.62 € HT
Imprévus	50 000.00 € HT
TOTAL HT	<b>1 033 405.36 € HT</b>
Maîtrise d'œuvre	<b>39 939.50 € HT</b>
TOTAL PROJET	<b>1 073 344.80 € HT</b>

Le Maire propose de retenir pour 2023 le montant des travaux de la tranche 1 et de solliciter les différents financeurs (Etat, Région, Département)

**Vote : 14 POUR**

### **Modification des délibérations relatives aux travaux de sécurisation des points dangereux et de réfection du mur de soutènement du cimetière**

#### **Sécurisation des points dangereux – DCM 2023/05**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/64 du 20/12/2022 pour laquelle une demande de financement a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR et du département concernant les travaux d'aménagement de sécurité

Il explique qu'une modification concernant l'estimation du projet doit être faite.

En effet les travaux chemin de Beauregard sont à enlever de cette demande, les chiffres sont donc modifiés.

Le montant prévisionnel des travaux pour la rue des Vignerons et Chemin des Plantes s'élève à 85 000 euros (imprévus compris)

Les demandes d'aides seront faites auprès des financeurs (Etat et Conseil départemental)

**Vote : 14 POUR**

## **Travaux de réfection du mur du cimetière- DCM 2023/06**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/63 du 20/12/2022 pour laquelle une demande de financement a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR et du département concernant les travaux de réfection du mur du cimetière.

Il explique qu'une modification concernant l'estimation du projet doit être faite.

En effet des travaux d'abattage d'arbres et de dessouchage d'arbres viennent s'ajouter au montant global ce qui modifie l'enveloppe prévisionnelle.

Ces travaux doivent être réalisés en même temps que la réfection du mur du cimetière. L'affaissement du mur étant causé par la pression des racines de l'ensemble des arbres diagnostiqués en très mauvais état.

Le montant prévisionnel des travaux pour ces travaux s'élève dorénavant à 110 000 € HT.

Le Maire demande l'autorisation de solliciter les différents financeurs.

**Vote : 14 POUR**

### **6. Conventions de principe, de participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE) et de servitude pour l'installation d'une canalisation d'eau privée sur le domaine public entre Mme SAUVAGEOT Hélène et la commune – DCM 2023/07**

Monsieur le Maire expose la demande de permis de construire de Mme SAUVAGEOT Hélène pour la création d'un centre équestre et d'un logement de fonction en zone Agricole au lieu-dit « Chemin de la Corvée ».

Le chemin d'accès n'étant pas conforme aux exigences de ce type de projet, une convention PEPE (de participation financière exceptionnelle aux équipements publics) doit être mise en place entre le pétitionnaire et la commune pour financer à hauteur de 50 % les travaux d'élargissement et réfection de la voirie existante.

Cette convention sera mentionnée dans l'arrêté d'accord du permis de construire.

Le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

**Vote : 14 POUR**

### **7. Questions diverses**

#### **- Cérémonie des vœux**

Le maire tient à remercier l'ensemble du personnel et des élus pour leur implication lors de l'organisation de la cérémonie des vœux.

#### **- Ukraine**

La famille ukrainienne occupant le logement situé cour de la mairie a été redirigée vers Fresnes Saint Mames. Elle laisse l'appartement dans un état déplorable. Après nettoyage cet appartement servira de base de vie pour les entreprises lors des travaux Maison France Service

## - Culture

Afin de faciliter le fonctionnement des différentes associations culturelles, la remise en place d'un budget culture sera examiné par la commission culture.

## - Maison France Service

Le Maire remercie les élus de la commission MFS de leur participation lors de la réunion de présentation du projet.

## - Manifestations à venir

12 mars : défilé de Carnaval

05 mars : dans le cadre du programme " Hors des murs " le théâtre Edwige Feuillère présentera une pièce salle culturelle Anne Frank de Marnay

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance  
Yves MOUCHOT

### Liste des délibérations prises en séance du

### Conseil Municipal du 16/01/2023

2023/01	Autorisations budgétaires pour les dépenses d'investissement 2023	Approuvée
2023/02	Convention cadre emploi et compétences avec le CDG 70	Approuvée
2023/03	Assiette et destination des coupes de bois 2023	Approuvée
2023/04	Travaux aménagements urbains rue du Champ de Foire, rue JB Brusset et site Paquey demandes de subventions	Approuvée
2023/05	Travaux sécurisation points dangereux modification DCM 2022/64	Approuvée
2023/06	Travaux de réfection mur cimetière modification DCM 2022/63	Approuvée
2023/07	Convention PEPE Centre équestre	Approuvée